

## Chap. III RAPPEL DE SYSTEMATIQUE

### A. Définition :

La **systematique** est une discipline des sciences naturelles et de l'histoire naturelle, qui a pour objet d'inventorier tous les organismes vivants, existants ou ayant existé. Pour cela, elle doit :

1. en faire la description détaillée (anatomie, physiologie, écologie, distribution...)
2. les nommer sans ambiguïté, en fonction des règles de nomenclature.

3. rassembler les espèces ayant des caractères en commun à *l'intérieur d'entités hiérarchisées prédéfinies* : **genre, famille, ordre, classe, division, règne**. De tels groupes sont appelés taxons et la branche de la systematique qui s'occupe de donner ces noms est la **taxinomie**.

Il s'agit d'une véritable science à la base de la botanique, zoologie, mycologie. Elle est ouverte vers l'avenir, la tâche à accomplir restant immense, avec près d'un quart des espèces de phanérogames restant à découvrir, nommer, décrire, comprendre et bien davantage encore d'insectes.

Actuellement et au sein des scientifiques, la Systematique et la Taxinomie (ou taxonomie) prennent le même sens et signification.

### B. Classification linnéenne :

La classification de Linné a été construite pour organiser le monde vivant en catégories emboîtées ou juxtaposées. Conçue dans un cadre fixiste, mais bénéficiant des observations de très nombreux biologistes, elle a été assez facilement adaptée au cadre évolutif.

L'unité de base de cette hiérarchie taxinomique (ou taxonomique) est l'espèce, elle est à la base de la classification de Linné.

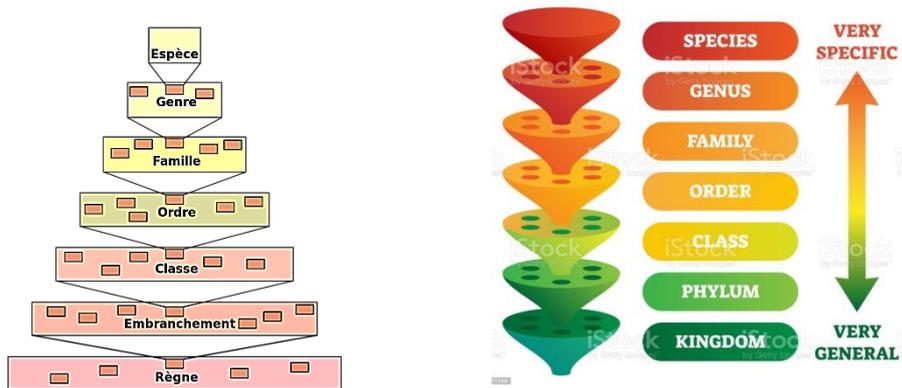
Pour ce qui est de la **nomenclature**, l'attribution des noms donnés aux **taxons**, la classification classique s'est développée en intégrant le système de nomenclature proposé par Linné, le seul apport de Linné qui soit encore d'actualité.

Linné établit le système de **nomenclature binominale**, selon lequel une espèce reçoit un nom en **latin** constitué de **deux termes**.

Linné met au point son système de nomenclature binominale, qui permet de désigner avec précision toutes les espèces animales et végétales (et, plus tard, les minéraux) grâce à une combinaison de deux noms latins. Ce **bi-nom** (c'est-à-dire nom double) ou **binôme** comprend :

- un **nom de genre** au nominatif singulier, dont la première lettre est une majuscule ;
- un **nom spécifique**, s'accordant avec le nom de genre. Il est écrit entièrement en minuscules. L'épithète évoque souvent un trait caractéristique de l'espèce ou peut être formé à partir d'un nom de personne, de lieu, etc.

Le nom de l'espèce est constitué par l'ensemble du binom. Ces noms sont « réputés latins », quelle que soit leur origine véritable (grecque, chinoise ou autre). De nos jours les noms binominaux s'écrivent selon la règle typographique en italiques.



Règne → Embranchement → Classe → Ordre → Famille → Genre → espèce

**Par exemple**

*Panthera leo* (le nom binominal du lion) et *Panthera tigris* (le nom binominal du tigre) sont deux **espèces** distinctes au sein du **genre** *Panthera*.

Les catégories supérieures à l'espèce commencent par le **Règne** comprenant différents **Embranchements** composés de **Classes** qui regroupent des **Ordres** formés de **Familles** composées de **Genres** dans lesquels on place les **espèces**.

Si on trouve une nouvelle espèce (actuelle ou fossile), on cherche à la placer dans une boîte existante, en tenant compte de l'ensemble de ses caractères. Si ce n'est pas possible, on crée une (ou une série de nouvelles boîtes - nouveau genre - nouvelle famille...).

RANGS DE CLASSIFICATION	EXEMPLES	
Règne	Animaux	Végétaux
Embranchement	Vertébrés	Angiospermes
Classe	Mammifères	Dicotylédones
Ordre	Carnivores	Rosales
Famille	Canidés	Rosacées
Genre	<i>Canis</i>	<i>Rubus</i>
Espèce	Chien	Framboisier